

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2019 à 20h00

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 19

Conseillers
absents : 8
dont 5 avec procuration

Le quorum étant atteint, Monsieur André RITTER, 1^{er} Adjoint au Maire, ouvre la séance

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur André RITTER propose la candidature de Madame Cathie PETRI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE Madame Cathie PETRI comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018, DECIDE de l'approuver sans réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

3 Contre

2 Abstentions

3. Budget 2019 : Débat d'orientation budgétaire

Prévu à l'article 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire se déroule dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Lors de ce débat, sont présentés :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

La Commune de Mundolsheim compte 4802 habitants au dernier recensement de l'INSEE. Sa population est en baisse constante depuis le début des années 2000, où elle atteignait plus de 5200 habitants. Pour des raisons de dynamique du territoire, et d'utilisation des infrastructures communales existantes, il est important de maintenir une dynamique démographique.

Une étude prospective des finances de la commune établie par M. Billmann, Trésorier, fait état d'une bonne santé globale de la commune, avec néanmoins un point de vigilance quant à la dégradation progressive du fonds de roulement, liée au niveau d'investissements en hausse depuis 2017.

En matière d'investissement, l'année 2019 permettra de sélectionner un maître d'œuvre dont la mission sera de déposer le permis de construire du projet de construction d'un pôle de centralité associant logements senior aidés et services enfance et petite enfance, ainsi que des aménagements paysagers pour faire de l'espace situé à l'arrière de la mairie un véritable lieu de vie et de rencontre.

L'année 2019 sera l'année d'achèvement et de finalisation des engagements pris par la commune en matière de mise en accessibilité à travers l'ADAP (agenda de mise en accessibilité programmée) adopté par délibération du 7 septembre 2015. Les travaux correspondants s'élèvent à environ 120 000 €. Ces travaux initialement prévus en 2018 ont été décalés à 2019 pour permettre de solliciter un maximum de financements extérieurs.

La Commune poursuivra en 2019 les améliorations et le renouvellement des installations sportives communales.

L'amélioration du confort thermique à la mairie sera mise à l'étude, puis en œuvre durant l'exercice 2019.

Le parvis de l'Eglise catholique sera rénové de manière à en faire un lieu plus convivial, favorable aux échanges et rencontres.

Enfin, des travaux d'éclairage public dans les rues où il est le plus désuet seront réalisés, conformément au diagnostic qui avait été mené en 2016.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 1 570 421,60 €, soit 327 € par habitant, ce qui situe la commune en deçà des ratios nationaux des communes de 3500 à 5000 habitants (842 € par habitant¹), et de la moyenne des ratios départementaux des communes de 2000 à 4999 habitants (595 € par habitant en 2016).

Le complément du produit de la vente du terrain des Floralies à l'opérateur Nexity pour la réalisation de 99 logements, soit 750 000 € sera versé au 2^{ème} semestre 2019.

Une consultation portant sur les systèmes d'information (matériel informatique, câblage, connexions internet, téléphonie, partage documentaire, hébergement de données etc) est en cours et aboutira en 2019 à la sélection de prestataires dans ces domaines, ce qui aura des implications en matière de dépenses d'investissement, et de fonctionnement. 2019 étant la première année de mise en œuvre du projet, une part importante des coûts sera imputée au Budget Primitif 2019.

Les prévisions d'inscription budgétaire au chapitre 012 de charges de personnel sont maintenues au niveau de 2018, pour plusieurs raisons :

- La commune sera son propre assureur durant l'exercice 2019, en matière d'assurance statutaire (prise en charge des salaires en cas d'arrêt maladie), dans l'attente de l'éventuelle participation au groupement de commandes organisé par le Centre de Gestion du Bas Rhin,

¹ Source : les collectivités locales en chiffres 2017 - DGCL

- L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale en elle-même sera contenue dans la limite de 2% à 3%, malgré la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel), principalement du fait de départs à la retraite (embauche de personnel plus jeune), et de demandes de disponibilité (non remplacées)

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, l'année 2018 a encore été une année de baisse des dotations de l'Etat pour la commune de Mundolsheim, malgré la pause annoncée par le Président de la République en novembre 2017. La Commune a reçu la somme de 36 428 € en lieu et place des 76 500 € reçus en 2017. Un rendez-vous avec le secrétaire général de la Préfecture a été organisé en octobre 2018. Les mécanismes de calcul de la DGF ont été rappelés. Le potentiel fiscal par habitant de la commune (s'élevant à 1 384 € en 2017), nettement supérieur à la moyenne de la strate (égal à 468 €), explique les prélèvements successifs sur la DGF, au titre de la péréquation. L'inscription budgétaire au budget primitif 2019 pour la DGF est donc de 0 €.

En matière de fiscalité, la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre par l'Etat en 2018 prévoyait un mécanisme de compensation intégrale. Les recettes fiscales perçues par la Commune au titre de l'exercice 2018 n'ont pas subi de baisse notable malgré l'exonération.

En ce qui concerne les recettes fiscales (taxes foncières et taxe d'habitation), le mécanisme de revalorisation annuelle des valeurs locatives introduit en 2018 s'appliquera, basé sur l'inflation constatée sur l'année précédente (2018), soit 2,2 %.

Monsieur Eric THOMY demande comment est calculé le potentiel fiscal et Monsieur RITTER en apporte la définition à savoir la mesure de la richesse d'une commune en appliquant à la valeur locative cumulée les taux moyens nationaux de fiscalité locale.

Monsieur Marc ROTH soulève la question du niveau particulièrement élevé des valeurs locatives dans les communes de l'agglomération strasbourgeoise et souhaite que cette situation soit débattue au niveau de l'Eurométropole.

Monsieur Pierre EHRHARDT demande des éclaircissements quant au fait que la commune soit son propre assureur en matière d'assurance statutaire. Monsieur RITTER explique que le contrat avec l'assureur était échu au 31/12/2018 et que le contrat par le groupement de commande du Centre de Gestion débute le 1^{er} janvier 2020. D'autres communes voisines assurent elles aussi leur propre assurance statutaire.

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

4. Avis de la Commune sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) du Bas Rhin

Monsieur André RITTER fait part au Conseil Municipal de la réception le 14 décembre 2018 du projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage pour la période 2019-2024. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce document, annexé aux présentes (annexe n°1)

Comme le prévoient les Schémas Départementaux d'Accueil des Gens du Voyage des périodes 2002-2008, et 2011-2017, une aire d'accueil des gens du voyage est prévue sur le ban de Mundolsheim, pour les besoins d'accueil des communes de Mundolsheim et Souffelweyersheim. Elle est située rue du Dépôt, et disposera de 21 places.

La réalisation par l'Eurométropole de l'ensemble des places auxquelles elle est tenue réglementairement parlant permettra d'éviter et de disposer d'outils juridiques plus efficaces en cas de stationnements illégaux.

Monsieur André RITTER propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX
3 Contre
2 Abstentions

5. Création d'une servitude de passage de câble électrique dans un chemin rural, au profit de l'Electricité de Strasbourg, pour l'alimentation d'un nouveau poste SNCF situé rue de l'Industrie

L'Electricité de Strasbourg en sa qualité de fournisseur d'énergie, a été sollicité par la SNCF afin d'alimenter un nouveau poste technique, situé sur une parcelle à proximité immédiate du réseau ferré, accessible depuis la rue de l'Industrie.

Aucun réseau électrique n'étant présent à proximité de ce bâtiment technique, la pose d'un câble souterrain d'une longueur de 420 mètres est nécessaire, depuis la rue de l'Industrie, afin de le relier au réseau électrique existant.

Ce nouveau câble électrique serait enterré dans un chemin communal, reliant la rue de l'Industrie à cet ouvrage technique.

Pour ce faire, la constitution d'une servitude est nécessaire, afin d'établir un droit de passage de ce câble sur le domaine privé communal, cadastré section 10 numéro 131.

L'ensemble des frais de cette création de servitude est supporté par l'Electricité de Strasbourg. La remise en état du chemin sera également à la charge d'Electricité de Strasbourg.

Monsieur Hervé DIEBOLD propose que cette opportunité soit saisie pour demander la mise en enrobée de cette portion de chemin qui fait partie du plan vélo. Cette remarque est approuvée par le Conseil Municipal. La demande sera faite en ce sens à Electricité de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver l'implantation par STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX de cette ligne électrique, sur la parcelle située à MUNDOLSHEIM, cadastrée section 10 numéro 131 ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de constitution de servitude sur cette parcelle, conformément à la convention sous seing privé du 17 décembre 2018, à l'Euro symbolique.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Avenant n°2 convention paie à façon avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Monsieur André RITTER informe les membres du Conseil Municipal, des éléments suivants :

La collectivité de Mundolsheim a adhéré au service « Paie à Façon » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin depuis le 1er janvier 2016, en vue de la réalisation de la paie des agents et des élus, à savoir :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)

- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation
- Gestion du prélèvement à la source (PASRAU)

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2019 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin le 28 novembre 2018, le coût de la prestation, à compter du 1er janvier 2019 est modifié comme suit :

Traitement de la paie (par mois et par bulletin) 8 € (ou 96€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité/établissement de :

- Environs 106 bulletins/par mois x 8€ x 12 mois : 10176 €

Un avenant n°2PAF à la convention initiale sera établi entre le Centre de Gestion et la commune.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à Façon ».

Considérant l'intérêt pour notre structure de poursuivre notre adhésion à ce service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2PAF à la convention et tout document y afférent,
- d'inscrire les crédits au budget 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Adhésion à l'amicale des maires des communes de l'ouest et du sud de l'Eurométropole de Strasbourg (anciennement amicale des cantons d'Illkirch-Graffenstaden, et Geispolsheim, et Mundolsheim)

Suite au redécoupage des cantons, une amicale des maires des anciens cantons d'Illkirch-Graffenstaden et Geispolsheim et Mundolsheim a été créée.

Les statuts de cette association précisent ses objectifs, à savoir :

- défendre les libertés communales
- étudier du point de vue économique, administratif, technique et financier toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics
- nouer entre ses membres des relations amicales
- soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toute mesure arbitraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à adhérer à l'amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg

AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement de la cotisation annuelle de l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg à compter de l'exercice 2019.

Le montant de la cotisation pour l'année 2019 s'élève à 978,20 €

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX
3 Contre**

8. Pour avis : Projets sur l'espace public : programme 2019 (transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) – Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

Conformément à l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour avis concernant le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux pour le programme 2019, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement

Vu le rapport au Conseil de l'Eurométropole, je vous propose de donner un avis favorable au projet de délibération transmis par l'Eurométropole Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de réserver un avis favorable au projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg concernant le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux "Projets sur l'Espace Public 2019" (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement).

ADOpte A L'UNANIMITE

Opération	2018MUN4958	MUNDOLSHEIM		Etudes et travaux		1	
Site projet	RUE PETITE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	Tableau	TI	AMO	oui
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	50 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	50 000 €
							Total délibéré EMS :
							100 000 €

Opération	2017MUN4835	MUNDOLSHEIM		Etudes et travaux		2	
Site projet	RUE DU GAL DE GAULLE SPI05						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	290 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Station de pompage	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	240 000 €
							Total délibéré EMS :
							240 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2018EMS4996	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		3	
Site projet	RUE DU DEPOT (Hoenheim/Mundolsheim/Niederhausbergen/Souffelweyersheim)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	251 000 €	MOE	Externe	Tableau	ZA/ZI	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie structurante	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	251 000 €
							Total délibéré EMS :
							251 000 €

Opération	2018EMS4999	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		4	
Site projet	ZONE ARTISANALE NORD (Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Vendenheim) RD 263 Route de Brumath						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	150 000 €
							Total délibéré EMS :
							150 000 €

Opération	2018EMS5106	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		5	
Site projet	RD 263 ROUTE DE BRUMATH (Lampertheim, Mundolsheim, Vendenheim)						
Tronçon/Tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	3 800 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
							TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet	Voie structurante	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	700 000 €
							Total délibéré EMS :
							700 000 €

Opération	2018EMS5001	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		6	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT PAR OPERATION D'EAU (Mundolsheim, Plobsheim,...)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Eau	Nouvel équipement	Bassin / Collecteur	Construction	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	350 000 €
							Total délibéré EMS :
							350 000 €

Opération	2018EMS5121	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		7	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D ACTIVITE NORD - (Mundolsheim), Rue Vauban, ...						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Strasbourg	Fin	Première intersection		
Mt Total Prévisionnel	38 000 €	MOE	Externe	Tableau	ZA/ZI	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	38 000 €
							Total délibéré EMS :
							38 000 €

9. Liste des marchés attribués en 2018

Bien qu'il n'y ait plus d'obligation réglementaire en la matière, Mme le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés conclus l'année précédente.

Numéro de marché	Marché	titulaire	Montant TTC
2018000ESS00	Entretien et Maintenance P2 chaudières	ES SERVICES ENERGETIQUES	9 354,13 €
2018E13ESS	Prestation de nettoyage Groupe scolaire Leclerc	ESSI AGATE	32 242,39 €
2018E30TOU	Assistance à Maitrise d'Ouvrage / Programmiste	Tout Un Programme	30 888,00 €
2018V19PON	Aménagement Parking Communal : lot 1 Voirie	PONTIGGIA	155 364,00 €
2018V19MUL00	Aménagement Parking Communal : lot 2 Espaces verts	THIERRY MULLER	21 590,06 €
2018V19S2E	Aménagement Parking Communal : lot 3 Eclairage public	S2EI	28 218,00 €
2018V19SET00	Maîtrise d'Œuvre aménagement parking communal	SETUI	9 600,00 €
2018V40S2E	Fourniture et pose d'éclairage public sur piste cyclable (route de Brumath)	S2EI	99 369,60 €

Total : 386 626,18 €

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim le 1^{er} février 2019

Le Maire



Béatrice BULOUE

p.d. l'Adjoint au Maire
André RITTER